Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_151-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-151

L'an deux mille vingt-six
Le vingt octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 13 octobre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	37
Présents	26
Votes	36

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Mélanie TRAVIER, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Sylvie BROYER, Marine SEGUY

ABSENTE / EXCUSEE :
Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :
Olivier BIAGGI donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Morena-Alina GARCIA donne procuration à Christèle CROZIER
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Marie-Noëlle CHARLES donne procuration à Yves GOUGNE
Laurence RABOISSON CROPPI donne procuration à Nathalie PIALAT
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothée RODRIGUES
Vincent LECOCQ donne procuration à Florence AUDON
Orélie CONTRERAS donne procuration à Fabien BREUZIN
Nicolas TRICCA donne procuration à Mélanie TRAVIER
Gérard MAGNET donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

******

Approbation de la feuille de route Développement économique

Rapporteur : Monsieur Laurent NAULIN, Vice-Président délégué au Développement Economique

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Economie » en date du 30 septembre 2026,

Les entreprises du Pays Mornantais représentent un marqueur fort du développement économique de notre territoire, créatrices d'emplois et vectrices de l'innovation.

Ce développement repose sur de solides atouts qui contribuent à la vitalité et à l'attractivité du territoire. Il s'appuie notamment sur une filière agroalimentaire historique et bien implantée, moteur de l'économie locale. Le tissu économique bénéficie également de la présence d'entreprises reconnues dans leurs secteurs

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_151-DE

tels que la métallurgie, la charpente ou encore la menuiserie. Cette diversité se traduit par une typologie variée d'établissements, favorisant la complémentarité des activités. Enfin, la disponibilité d'une main-d'œuvre locale qualifiée constitue un atout majeur pour accompagner le développement et la compétitivité des entreprises.

Cependant, les entreprises évoluent dans un environnement marqué par de nombreux défis. Elles doivent composer avec un contexte économique et géopolitique, tant au niveau national qu'international, particulièrement incertain, ce qui tend à freiner les projets d'investissement et à limiter la visibilité sur le long terme. Par ailleurs, elles sont confrontées à des enjeux énergétiques et environnementaux majeurs, qui les obligent à adapter leurs modes de production, à maîtriser leurs consommations d'énergie et à accélérer leur transition vers des pratiques plus durables.

Dans ce contexte, la volonté de la Copamo est de renforcer l'ancrage local des entreprises en créant un environnement favorable à leur développement.

La feuille de route « Développement économique » du mandat 2026-2032 s'articule autour cinq principes directeurs qui guideront l'action communautaire :

- Mettre en place toutes les conditions pour un développement innovant et pérenne des entreprises,
- Connecter les entreprises du territoire aux financements, réseaux, marchés et opportunités de développement, en France comme à l'international,
- Développer des partenariats public/privé et inter-entreprises,
- Favoriser le recrutement local,
- Favoriser un développement économique sobre, efficace et créateur de valeur.

En complément, la stratégie de développement économique de la Copamo s'organise autour de six axes structurants qui définissent les principaux champs d'intervention de la collectivité :

Axe 1 : Développer les zones d'activités et favoriser un ancrage territorial fort

Cet axe s'inscrit dans la continuité des actions engagées lors des précédents mandats, notamment avec l'extension de la ZA des Platières et la rédaction du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE). Face à une disponibilité du foncier économique de plus en plus limitée, il apparaît aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette dynamique et de renforcer les capacités d'accueil des entreprises.

- Poursuivre l'aménagement des zones d'activité :
  - Création du parking mutualisé – ZA Platières,
  - Optimisation et densification du foncier,
  - Etude extension de ZA,
- Suivi du foncier et des locaux économiques,
- Instruction des documents d'urbanisme (PC, DP, DIA),
- Création d'une marque territoriale.

Axe 2 : Ouvrir de nouvelles opportunités aux entreprises

La Copamo poursuit son engagement auprès des entreprises du territoire en affirmant son rôle d'interlocuteur privilégié et de facilitateur à chaque étape de leur développement.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_151-DE

- Assurer un rôle de guichet facilitateur pour artisans, commerçants, TPE/PME,
- Accompagner les projets de création, développement, implantation et au développement à l'international, notamment à travers l'export, la prospection de nouveaux marchés et la mise en relation avec les dispositifs d'appui adaptés,
- Informer et orienter vers les aides et les partenaires susceptibles de répondre à leurs besoins,
- Structurer et développer les filières d'avenir dont la filière numérique en accompagnant à la transformation, favorisant les liens avec les acteurs technologiques et les pôles de compétitivité,
- Sensibiliser les entrepreneurs à la commande publique en leur permettant de mieux connaître les marchés publics, de se référencer et de répondre aux appels d'offres.

Axe 3 : Animer le tissu économique

La Copamo souhaite renforcer les liens avec les entreprises du territoire et favoriser les échanges entre elles.

- Relations régulières avec les entreprises,
- Organisation d'évènements : Vœux aux acteurs économiques, Matinale RH, Afterwork des artisans, Fête des voisins dans les ZA ...,
- Soutien aux commerces de centre-bourg : Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente.

Axe 4 : Favoriser le recrutement local

La Copamo réaffirme sa volonté d'agir en faveur du recrutement de proximité pour répondre aux besoins des entreprises du territoire.

- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements :
  - Développer la plateforme emploi,
  - Faire le lien entre demandeurs d'emplois et entreprises,
  - Orientation vers les aides et les partenaires,
- Développer le lien avec les instances paritaires : OPCO, acteurs de l'emploi, formation professionnelle, dialogue social ...

Axe 5 : Renforcer le partenariat avec les acteurs économique

Il est proposé d'aller plus loin dans la relation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique afin de proposer un accompagnement plus complet aux entreprises du territoire.

- Création de la maison de l'économie,
- Suivi des conventions avec les associations du territoire : CERCL, CAP, Coworquie, RDI,
- Renforcer les liens avec les grands réseaux économiques et professionnels : CCI, CMA, représentants des chefs d'entreprises ...
- Accompagner les entreprises dans la recherche de financements et notamment l'aide à l'investissement auprès de la Région, en détectant les projets, en orientant les porteurs vers les dispositifs adaptés et en facilitant leurs démarches.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_151-DE

Axe 6 : Favoriser un développement économique sobre, efficace et créateur de valeur

L'objectif est d'accompagner la transition écologique des entreprises et de développer de nouvelles opportunités économiques à l'échelle locale.

- Lancer d'une démarche d'EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) pour créer des synergies opérationnelles locales :
  - Animation de la démarche,
  - Mobilisation les réseaux/les entreprises/autres acteurs,
  - Optimisation des flux produits ou consommés (eau/déchets...) pour créer de la valeur, diminuer l'empreinte carbone, mutualiser et innover.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 26 OCT. 2026
Notifié ou publié le 26 OCT. 2026
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE la feuille de route « Développement économique 2026-2032 » qui pourra être adaptée en fonction de l'évolution du contexte et des besoins en cours de mandat,

AFFIRME la volonté de la Communauté de communes du Pays Mornantais de soutenir et d'accompagner les entreprises, tout en jouant un rôle de facilitateur pour créer un environnement propice à leur développement,

RETIENT les six axes stratégiques suivants :

- Développer les zones d'activités et favoriser un ancrage territorial fort,
- Ouvrir de nouvelles opportunités aux entreprises,
- Animer le tissu économique,
- Favoriser le recrutement local,
- Renforcer le partenariat avec les acteurs économiques,
- Favoriser un développement économique sobre, efficace et créateur de valeur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Fabien BREUZIN

Communauté de communes du Pays Mornantais

PUBLIE LE 26 OCTOBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT